DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU LUNDI 07 OCTOBRE 2019

Nombre de membres

Afférents au conseil D'Administration : 12 L'an deux mille dix-neuf

et le SEPT OCTOBRE à 11 heures

commune

Le Conseil d'administration du C.C.A.S de la

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marièle FISCAL Vice-Présidente

Date de la convocation: 27/09/2019

Date d'affichage: 27/09/2019

<u>Présents</u>: Marièle FISCAL, Bernard PRIOUX, Josette COSTA, Christiane CHETCUTI, Mounia VIEIRA, Vinciane COLLET, Nolenn GUIGUEN.

Ayant donné procuration :

Absents excusés : Marie-Christine BOUFFARD, Luc ROIG, Lydie MAJORAL, Marie-Jeanne

GUERIN.

Secrétaire de séance : Bernard PRIOUX.

Madame l'Adjointe aux solidarités ouvre la séance et transmet à l'Assemblée les excuses de Monsieur le Président, empêché d'assister au conseil d'administration de ce jour. Elle rappelle l'ordre du jour.

L'Assemblée désigne Bernard PRIOUX, secrétaire de séance.

I. PREPARATION DES ACTIONS DE FIN D'ANNEE :

Madame Marièle FISCAL présente au conseil d'administration les devis des prestataires pour la fourniture des colis de noël pour les personnes âgées.

Après discussion, l'assemblée décide de retenir l'Entreprise des 3 LLATAS qui offre la meilleure prestation pour ces coffrets gourmands. Le montant total de cette prestation reste dans l'enveloppe financière prévue au budget du CCAS.

Le passage de remise des colis auprès des personnes bénéficiaires se fera le jeudi 12 et vendredi 13 décembre.

L'après-midi intergénérationnelle se déroulera le jeudi 19 décembre à 14 heures. Madame Marièle FISCAL précise à ce sujet, que l'organisation de la tombola lors de ce divertissement est reconduite cette année.

II. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE TELESURVEILLANCE POUR LA TELEASSISTANCE :

Madame Marièle FISCAL rappelle le partenariat qui lie Le CCAS et le Centre Départemental de Télésurveillance (CDT Sécurité) qui fonctionne en relation avec Centre de Secours et d'incendie. Elle explique que désormais le Centre de secours et d'incendie rend payantes et facture au Centre de Télésurveillance, les interventions aux domiciles, pour les abonnés qui n'ont pas fait l'objet d'un relevage. Le CDT en tant que donneur d'ordre aux services de secours est contraint de payer les interventions non justifiées et de répercuter la dépense aux CCAS concernés.

Ainsi, Le CCAS de THEZA a été destinataire de deux factures d'un montant de 150 euros, relatives aux interventions non justifiées des pompiers, aux domiciles de deux usagers de la téléassistance.

Etant donné la modification des dispositions financières au contrat initial, le CDT nous propose de signer un avenant à la convention première.

Madame l'Adjointe aux solidarités explique qu'une réflexion doit être menée sur les termes de ce nouveau fonctionnement. Elle précise que certains abonnés actionnent involontairement la téléassistance et que la répercussion du paiement de l'intervention des secours peut être un réel problème pour les personnes aux revenus modestes et en situation d'isolement familial. Elle suggère donc, que dans le cadre du maintien des personnes âgées au domicile qui semble être une priorité nationale, un signalement de cette problématique pourrait être envisagé auprès des élus départementaux, dans l'objectif d'une solidarité départementale.

Les membres de l'Assemblée ainsi réunis décident de ne pas dans l'immédiat, signer l'avenant au dispositif, proposé par le CDT Sécurité.

Après discussion, l'Assemblée décide, pour cette fois-ci, la mise en paiement de la dépense présentée par CDT Sécurité.

III. BILAN DE FIN DE MANDAT :

Madame l'Adjointe aux solidarités dresse un bilan de fin de mandat qui se révèle très favorable, dans le sens où les initiatives mises en place et les actions de l'association solidaire créée pendant le mandat, s'avèrent pérennes.

Elle précise que le compte administratif 2019 sera examiné début d'année prochaine avant le vote du Budget Primitif 2020.

Elle remercie les membres du CCAS pour le travail accompli et l'aide apportée dans toutes les actions sociales réalisées pour que l'objectif premier de solidarité, fer de lance de ce mandat, se soit toujours maintenu et développé concrètement durant ces six années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

A THEZA, le 14 Octobre 2019

L'Adjointe aux solidarités, Par délégation du Président,

La Secrétaire de séance,

Marièle FISCAL

Bernard PRIOUX.